



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-028-2016-11

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-016 - ARRETE n° 130/2016 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - DS STRATEGIE (2 pages)	Page 4
IDF-2016-11-22-017 - ARRETE n° 131/2016 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - DS STRATEGIE (2 pages)	Page 7
IDF-2016-11-22-005 - ARRETE n° DS-2016/100 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - M. Bourquin (2 pages)	Page 10
IDF-2016-11-22-008 - ARRETE n° DS-2016/102 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - C Schibler/G Promonet - (2 pages)	Page 13
IDF-2016-11-22-007 - ARRETE n° DS-2016/103 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - M Bourquin/CL Bellanger - (2 pages)	Page 16
IDF-2016-11-22-009 - ARRETE n° DS-2016/104 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - CL Bellanger/E Pasqual - (2 pages)	Page 19
IDF-2016-11-22-010 - ARRETE n° DS-2016/105 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - M Bourquin/P Ouahnnon - (2 pages)	Page 22
IDF-2016-11-22-011 - ARRETE n° DS-2016/106 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - P Ouahnnon/A Francisco - (2 pages)	Page 25
IDF-2016-11-22-012 - ARRETE n° DS-2016/107 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - M Bourquin/S Firroloni - (2 pages)	Page 28
IDF-2016-11-22-013 - ARRETE n° DS-2016/108 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - M Bourquin/D Marty - (2 pages)	Page 31
IDF-2016-11-22-014 - ARRETE n° DS-2016/109 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - D Marty/S Courtois - (2 pages)	Page 34
IDF-2016-11-22-015 - ARRETE n° DS-2016/110 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - D Marty/A Garrec - (2 pages)	Page 37

IDF-2016-11-25-002 - ARRETE n° DS-2016/114 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - DD94 (5 pages)	Page 40
Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France	
IDF-2016-11-28-020 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des Douanes d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)	Page 46
Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	
IDF-2016-11-28-022 - Arrêté donnant subdélégation de signature de Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (2 pages)	Page 51
Rectorat de l'académie de Versailles	
IDF-2016-11-28-002 - Arrêté du 28-11- 2016 modifiant celui du 4 novembre 2016 délégation signature Recteur aux resp acad adm (1 page)	Page 54
IDF-2016-11-28-004 - Arrêté du 28-11- 2016 modifiant celui du 4 novembre 2016 subdélégation financière du Recteur au Dasen 91 (1 page)	Page 56
IDF-2016-11-28-005 - Arrêté du 28-11- 2016 modifiant celui du 4 novembre 2016 subdélégation financière du Recteur au Dasen 92 (1 page)	Page 58
IDF-2016-11-28-003 - Arrêté du 28-11- 2016 modifiant celui du 4 novembre 2016 subdélégation signature Recteur aux resp acad fncier (1 page)	Page 60

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-016

ARRETE n° 130/2016

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence
régionale de santé Ile-de-France - *Arrêté DS STRATEGIE - ordonnateur YLG n° v. 16-11-16* DS STRATEGIE

ARRETE n° 130 / 2016

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Affaires générales ci-après dénommés CRB AG
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommés CRB DRH
- CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS
- CRB Santé Publique ci-après dénommés CRB SPS
- CRB Direction Générale ci-après dénommés CRB DGA
- CRB Direction du Cabinet ci-après dénommés CRB DIRCAB
- CRB Systèmes d'Information Mutualisés ci-après dénommés CRB SI-M
- CRB Stratégie ci-après dénommés CRB DS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Yannick Le Guen, Directeur de la stratégie**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DS et SI-M**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Yannick Le Guen, Directeur de la stratégie** à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DS et SI-M**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-017

ARRETE n° 131/2016

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence
régionale de santé Ile-de-France - *Arrêté DS STRATEGIE - ordonnateur EL n° 131/2016* DS STRATEGIE

ARRETE n° 131 | 2016

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Affaires générales ci-après dénommés CRB AG
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommés CRB DRH
- CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS
- CRB Santé Publique ci-après dénommés CRB SPS
- CRB Direction Générale ci-après dénommés CRB DGA
- CRB Direction du Cabinet ci-après dénommés CRB DIRCAB
- CRB Systèmes d'Information Mutualisés ci-après dénommés CRB SI-M
- CRB Stratégie ci-après dénommés CRB DS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Yannick Le Guen**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric Lepage, directeur de pôle**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DS et SI-M** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric Lepage, directeur du pôle système d'information en santé** à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DS et SI-M**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-005

ARRETE n° DS-2016/100

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - M. Bourquin

ARRETE n° DS-2016/100

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'Autonomie, Directeur de l'Offre de soins par intérim**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DOSMS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'Autonomie, Directeur de l'Offre de soins par intérim**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DOSMS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-008

ARRETE n° DS-2016/102

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - C Schibler/G Promonet -

ARRETE n° DS-2016/102

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Christine SCHIBLER, Directrice du Pôle Etablissement de santé**, délégation de signature est donnée à, **Monsieur Ghislain PROMONET, Adjoint à la Directrice du Pôle Etablissements de santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DOSMS** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Ghislain PROMONET, Adjoint à la Directrice du Pôle Etablissements de santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DOSMS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-007

ARRETE n° DS-2016/103

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - M Bourquin/CL Bellanger -

ARRETE n° DS-2016/103

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'Autonomie, Directeur de l'Offre de soins par intérim**, délégation de signature est donnée à **Madame Claire-Lise BELLANGER, Responsable du Département Pilotage financier des établissements de santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DOSMS** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Claire-Lise BELLANGER, Responsable du Département Pilotage financier des établissements de santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DOSMS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-009

ARRETE n° DS-2016/104

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - CL Bellanger/E Pasqual -

ARRETE n° DS-2016/104

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Claire-Lise BELLANGER, Responsable du Département Pilotage financier des établissements de santé**, délégation de signature est donnée à, **Madame Elise PASQUAL, Adjointe à la Responsable du Département Pilotage financier des établissements de santé** à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DOSMS** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Elise PASQUAL, Adjointe à la Responsable du Département Pilotage financier des établissements de santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DOSMS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-010

ARRETE n° DS-2016/105

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - M Bourquin/P Ouanhnon -

ARRETE n° DS-2016/105

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'Autonomie, Directeur de l'Offre de soins par intérim**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur du Pôle Ambulatoire et services aux professionnels de santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DOSMS** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur du Pôle Ambulatoire et services aux professionnels de santé** à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DOSMS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-011

ARRETE n° DS-2016/106

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - P Ouanhnon/A Francisco -

ARRETE n° DS-2016/106

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur du Pôle Ambulatoire et services aux professionnels de santé**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Aquilino FRANCISCO, Adjoint du Directeur du Pôle Ambulatoire et services aux professionnels de santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DOSMS** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Aquilino FRANCISCO, Adjoint du Directeur du Pôle Ambulatoire et services aux professionnels de santé** à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DOSMS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-012

ARRETE n° DS-2016/107

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - M Bourquin/S Firroloni -

ARRETE n° DS-2016/107

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'Autonomie, Directeur de l'Offre de soins par intérim**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Sébastien FIRROLONI, Directeur du Pôle Ressources humaines en santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DOSMS** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Sébastien FIRROLONI, Directeur du Pôle Ressources humaines en santé**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DOSMS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-013

ARRETE n° DS-2016/108

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - M Bourquin/D Marty -

ARRETE n° DS-2016/108

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'Autonomie**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'Autonomie**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DOSMS** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'Autonomie**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DOSMS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-014

ARRETE n° DS-2016/109

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - D Marty/S Courtois -

ARRETE n° DS-2016/109

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'Autonomie**, délégation de signature est donnée à **Madame Sandrine COURTOIS, Responsable du département « Offre aux personnes âgées »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DOSMS** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Sandrine COURTOIS, Responsable du département « Offre aux personnes âgées »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DOSMS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-22-015

ARRETE n° DS-2016/110

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - D Marty/A Garrec -

ARRETE n° DS-2016/110

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

→ CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommés CRB DOSMS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier MARTY, Directeur adjoint de l'Autonomie**, délégation de signature est donnée à **Madame Anne GARREC, Responsable du département de « Offre aux personnes handicapées »** à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DOSMS** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Anne GARREC, Responsable du département de « Offre aux personnes handicapées »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DOSMS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 22.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-11-25-002

ARRETE n° DS-2016/114

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du
Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - DD94

ARRETE n° DS-2016/ 114

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Éric VÉCHARD, Délégué départemental du Val-de-Marne, à effet de signer, pour la délégation départementale du Val-de-Marne, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué départemental du Val-de-Marne, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Monsieur Matthieu BOUSSARIE, Délégué départemental adjoint, sur l'ensemble des attributions du Délégué départemental.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du Délégué départemental et du Délégué départemental adjoint, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques JOLY, Responsable du pôle offre de soins et médico-social, sur l'ensemble des attributions du Délégué départemental.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du Délégué départemental, du Délégué départemental adjoint et du Responsable du pôle offre de soins et médico-social, délégation de signature est donnée aux responsables de département et de service dans la limite de la compétence de leur département ou service d'affectation :

- Monsieur Eric BONGRAND, Responsable du département ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Monsieur Brahim BOUSELMI, Responsable du département prévention, promotion de la santé et soins psychiatriques
- Monsieur Régis GARDIN, Responsable du service inspections, contrôle et réclamations

- Monsieur Nicolas GRENETIER, Responsable du département veille et sécurité sanitaire
- Madame Laurence NICOLLE, Responsable du département établissements médico-sociaux
- Monsieur RAMASWAMI, Responsable du service ressources humaines et affaires générales

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du Délégué départemental, du Délégué départemental adjoint, du Responsable du pôle offre de soins et médico-social et des Responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame le Docteur Jeanne BATBEBAT, service veille, alerte et gestion sanitaire
- Madame Célia-Alix BELOUCHAT, département des établissements médico-sociaux
- Madame Florence CONTASSOT, département veille et sécurité sanitaire
- Madame Marie-Lucile DURAND, département établissements médico-sociaux
- Madame le Docteur Brigitte ESTRUGO, département des établissements médico-sociaux
- Madame Pascale FOUASSIER, service veille, alerte et gestion sanitaire
- Madame Anne HYGONNET, département ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Madame Fouzia LOUHIBI, service soins psychiatriques
- Madame Elodie JEANNE-ROSE, département établissements médico-sociaux
- Madame Delphine JOYON, département établissements de santé
- Madame le Docteur Monique MELLAT, département établissements de santé
- Madame Marie-Thérèse PARIS, département établissements médico-sociaux
- Madame Hân PHAN, département établissements de santé
- Monsieur Clément PIETIN, département veille et sécurité sanitaire
- Monsieur Arnaud TETILLON, département veille et sécurité sanitaire
- Monsieur Jean-Claude VICTORIEN, département établissements de santé

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Madame Anne VENRIES, Déléguée départementale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale, de la Déléguée départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale, de la Déléguée départementale adjointe et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaire
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 8

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc PULIK, Délégué départemental des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'Agence, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, pour la délégation départementale du Val de Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué départemental des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, Responsable du département veille et sécurité sanitaire de la délégation départementale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué départemental des Yvelines et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Responsable adjointe du département veille et sécurité sanitaires de la délégation départementale des Yvelines.

Article 9

L'arrêté n° DS 2015/296 du 14 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 10

Le délégué départemental du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile de France et du Val de Marne.

Fait à Paris, le 25.11.2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2016-11-28-020

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur
interrégional des Douanes d'Ile de France en matière
d'ordonnancement secondaire

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**portant subdélégation de la signature
du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France
en matière d'ordonnancement secondaire**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié,
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,

- VU** l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n°2015091-0008 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n°2015091-0008 du 01 avril 2015, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Fabrice DEMAISON, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Jean-Max SIDAMBAROMPOULE, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef de la division des services opérationnels d'Île-de-France,
- Madame Sylvie VAN DAELE, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle BOP-CCG de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Annie THURAT, inspectrice principale de 1^{ère} classe, conseillère de prévention de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Christian BOSCH, inspecteur régional de 1^{ère} classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n°2015091-0008 du 1^{er} avril 2015, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à :

- Madame Véronique LECOMTE COLLIN, inspectrice principale de 1^{ère} classe, chef du département budget et achats de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Geneviève DELAGE, inspectrice principale de 1^{ère} classe, chef du service du personnel de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 2^{ème} classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Madame Sylvie VINCENT, inspectrice régionale de 2^{ème} classe, responsable du service formation professionnelle – examens et concours,
- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, responsable du service fiscalité énergétique et environnementale et de la fiscalité des tabacs et aides à la filière,
- Madame Sandrine GERME, inspectrice régionale de 3^{ème} classe au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Françoise GARDET, inspectrice au sein du service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur au service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Madame Carmela CORNET, inspectrice, chef du département immobilier et marchés publics de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice au département immobilier et marchés publics de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Anne-Aymonne DEGUILHEN inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Laurianne SENECHAL inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1^{ère} classe, chef du service technique automobile,
- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1^{ère} classe au département budget et achats de la direction interrégionale d'Île-de-France

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice DEMAISON, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France, à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours

Article 4

Demeurent réservés à la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté n°2015091-0008 du 1^{er} avril 2015.

Article 5

L'arrêté n°2016-07-06-003 du 6 juillet 2016 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 6

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 28 novembre 2016

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France


Philippe GALY

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2016-11-28-022

Arrêté donnant subdélégation de signature de Mme Anne
BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTÉ

**donnant subdélégation de signature de Madame Anne BOSSY
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière administrative**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010- 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région d'Île-de-France à compter du 1^{er} août 2016,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-n°2016-08-23-008 du 23 août 2016 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative.

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 23 août 2016 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Monsieur Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des actes figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2016-08-23-008 du 23 août 2016.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

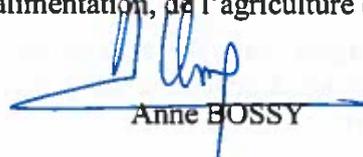
- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, pour ce qui concerne le secrétariat général. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint,
- Monsieur Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Antoine MENET, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Elvira MELIN, ingénieur des travaux publics de l'État, adjointe au chef de service,
- Monsieur Gérôme PIGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Christine CHEVEAU, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service.
- Madame Naïda DRIF, directrice d'établissement de 1^{ère} classe, chef du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Dominique DANSE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la chef de service.
- Madame Nathalie PIHIER, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Yamine AFFEJEE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, adjoint au chef de service.

Article 3 : L'arrêté n° IDF 2016-08-26-002 du 26 août 2016 est abrogé.

Article 4 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 28 NOV. 2016

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

2/2

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2016-11-28-002

Arrêté du 28-11- 2016 modifiant celui du 4 novembre 2016
délégation signature Recteur aux resp acad adm

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 portant délégation de signature du Recteur de l'académie de Versailles aux responsables des services du Rectorat

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

ARRETE

Article 1: A l'article 8.1 de l'arrêté du 4 novembre 2016 portant délégation de signature du Recteur de l'académie de Versailles aux responsables des services du Rectorat, remplacer « Madame Sandrine THIÈRE » par « Madame Sandrine THIRE ».

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 28 NOV. 2016



Daniel FILATRE

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2016-11-28-004

Arrêté du 28-11- 2016 modifiant celui du 4 novembre 2016
subdélégation financière du Recteur au Dasen 91

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 portant subdélégation de signature financière du Recteur de l'académie de Versailles à M. Lionel TARLET, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du département de l'Essonne,

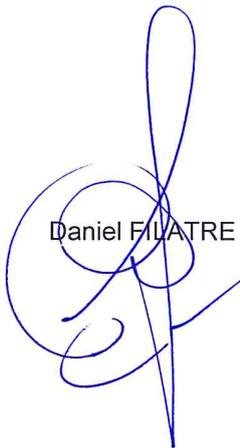
ARRETE

Article 1: A l'article 6 de l'arrêté du 4 novembre 2016 portant subdélégation de signature financière du Recteur de l'académie de Versailles à M. Lionel TARLET, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du département de l'Essonne, remplacer « Madame Liza LEONARDI » par « Madame Liza DECROUY ».

Article 2: Le secrétaire général de l'académie de Versailles et le directeur des services départementaux de l'éducation nationale du département de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le

28 NOV. 2016



Daniel FILATRE

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2016-11-28-005

Arrêté du 28-11- 2016 modifiant celui du 4 novembre 2016
subdélégation financière du Recteur au Dasen 92

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 portant subdélégation de signature financière du Recteur de l'académie de Versailles à M. Philippe WUILLAMIER, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du département des Hauts-de-Seine.

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

ARRETE

Article 1: L'article 4 de l'arrêté du 4 novembre 2016 portant subdélégation de signature financière du Recteur de l'académie de Versailles à M. Philippe WUILLAMIER, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du département des Hauts-de-Seine est remplacé ainsi que suit :

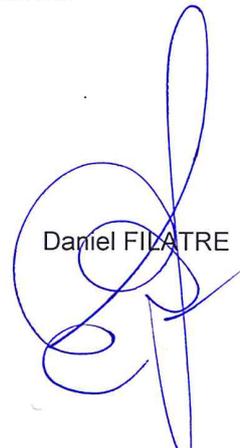
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BAC, délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne-Marie SCHNEIDER, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef de bureau à la division du 1° degré et à Madame Sophie TARISTAS, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, adjointe au chef de la division du 1° degré, à l'effet de signer exclusivement les décomptes de rappel de rémunération inférieurs à 10 000 € et pièces justificatives des personnels du 1° degré et personnels non titulaires rémunérés sur les BOP 140 et 141.
- Madame Sophie TARISTAS, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, adjointe au chef de la division du 1° degré, à l'effet de signer les actes à caractère financier visés à l'article 1 relatifs aux accompagnants d'élèves en situation de handicap et intervenants extérieurs engagés au titre de l'accompagnement éducatif rémunérés sur le BOP 230 à l'exclusion des décomptes de rappel de rémunération supérieurs à 10 000 €.

Article 2: Le secrétaire général de l'académie de Versailles et le directeur des services départementaux de l'éducation nationale du département des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 28 NOV. 2016

Daniel FILATRE



Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2016-11-28-003

Arrêté du 28-11- 2016 modifiant celui du 4 novembre 2016
subdélégation signature Recteur aux resp acad fncier

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 portant subdélégation de signature financière du Recteur de l'académie de Versailles à des fonctionnaires placés sous son autorité

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

ARRETE

Article 1: A l'article 9.1 de l'arrêté du 4 novembre 2016 portant subdélégation de signature financière du Recteur de l'académie de Versailles à des fonctionnaires placés sous son autorité, remplacer « Madame Sandrine THIÈRE » par « Madame Sandrine THIRE ».

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Versailles, le **28 NOV. 2016**

Daniel FILATRE

